



Vincent DE WOLF

Vice-Président du MR

Chef de groupe au Parlement bruxellois

Député-Bourgmestre d'Etterbeek

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 JUIN 2015

### Taxe kilométrique sur les poids lourds : le MR rappelle son désaccord.

Le Chef de groupe MR du Parlement bruxellois, Vincent De Wolf, a rappelé ce lundi en Commission des Finances l'opposition du Mouvement Réformateur à la mise en œuvre d'une taxe kilométrique pour les poids lourds, à l'occasion des discussions du projet d'ordonnance introduisant un prélèvement kilométrique en Région de Bruxelles-Capitale sur les poids lourds.

Lors des débats, le Chef de groupe MR est revenu sur les principaux arguments à l'encontre de cette nouvelle taxation :

Premièrement, **le Gouvernement n'a pas fourni suffisamment de données pour objectiver l'introduction de ce système.** De nombreuses inconnues demeurent quant à l'impact réel du prélèvement kilométrique sur l'environnement, l'emploi, la décongestion de Bruxelles et sur le secteur bruxellois du transport. Notamment, qu'en est-il de l'impact sur les 530 sociétés bruxelloises de transport et les quelques 3.000 personnes qu'elles emploient ? Quid du risque de voir ces entreprises s'installer en Flandre ou en Wallonie ?

Deuxièmement, **le projet du Gouvernement ne rencontre pas les inquiétudes des professionnels du secteur du transport et de la logistique, qui connaissent déjà des situations financières précaires.** Le système tel que proposé n'a pas été pensé dans le cadre d'une fiscalité juste, intelligente et équilibrée. Il risque, ainsi, fortement de mettre à mal (en taxant 5 à 6 fois plus) un secteur déjà en difficulté (conséquence de la crise économique et de la concurrence venant des pays de l'Est) en entraînant la faillite des entreprises y compris les plus saines. Lors de « l'appel du 18 juin » organisé par les trois fédérations du transport routier (Febetra, UPTR et TLA), les professionnels ont indiqué qu'ils craignaient « la mort des transporteurs ». Les fédérations estiment qu'un camion qui emprunte chaque année 80.000 km de voies taxées coûtera dorénavant 10.240€ à son propriétaire au lieu des 1.250€ actuels avec le système de l'Eurovignette.

Troisièmement, **le risque est grand de voir l'instauration de ce système se répercuter sur le consommateur final.** L'UCM craint ainsi, par exemple, que les coûts de transport cinq à six fois plus élevés que l'Eurovignette ne se répercutent obligatoirement sur les prix des marchandises. Dans ce cas, c'est le consommateur final qui paiera les conséquences de ce système, puisque les entreprises vont reporter leurs frais supplémentaires sur la facture à payer par les consommateurs.

Pour ces raisons principales, le groupe MR a voté contre le projet gouvernemental.

Contact : Catherine Haquenne, Porte-parole – 0497.75.63.56